

# Liste des participants au Comité d'Hygiène et de Sécurité du 7 janvier 2005

## **Représentants de l'administration :**

M. Didier SELLES Président  
M. Sébastien LEGOUTEIL  
M. Alain BOISSONNET (excusé)  
M. Jean-Marc IROLLO  
M. Serge LEDUC

M. Henri POINSIGNON  
Mme Carole ETIENNE (excusée)  
M. Philippe CARREAU  
M. Michel ANTONPIETRI (excusé)  
M. Denis FOUSSE (excusé)

## **Membres de droit :**

### *Médecin de prévention*

Dr Françoise MOREAU (excusée et remplacée par Mme Elisabeth DA COSTA (IDE)

*Inspecteur chargé des missions d'inspection en hygiène et sécurité*

M. Alain GAUCHET

### *ACMO*

Mme Alix HARROUK

Mme Françoise LABRE

M. Michel NEE (excusé)

## **Experts administration :**

M. Jean-Raoul ENFRU (excusé)  
Mme Brigitte CASTAN  
Mme Brigitte COTTEVERTE (excusée)

Capitaine François CESARI (SPSI)  
Mme Nathalie DURKHEIM  
M. Xavier MILAN (excusé)

## **Représentants du personnel :**

### *CGT :*

M. Guilherme FERREIRA  
Mme Alexandra KARDIANOU  
M. Didier MARTIN  
M. André SACRISTIN (excusé)  
Mme Nacéra TAÏBI (excusé)

M. Thierry CHOQUET  
M. Christophe BUSCAIL (excusé)  
M. Roland ANOT (excusé)  
M. Nicolas RUYTER  
Mme Nathalie HORRIG-LAMTI

### *FO :*

M. Daniel CASTAGNOL (excusé)

Mme Marie-Catherine BRIAND (excusée)

### *CFDT :*

Mme Nelly BRESSEAU

Mme Elisabeth JOSPITRE (excusée)

### *SUD CULTURE :*

Mme Sophie AGUIRRE  
M. Pascal LYVER (excusé)  
(excusée)

M. Maurice N GUYEN  
Mme Anne-Marie ANDRZEJCZAK

## **Experts organisations syndicales :**

Mme Patricia ARNOULT-BROHAN (CGT)  
Mme Florence MEUNIER (CFDT, excusée)  
Mme Nathalie TCHENQUELA (CFDT, excusée)  
M. Michel DUPELIN (F O)

Procès-verbal de la réunion  
du Comité d'Hygiène et Sécurité  
du 7 janvier 2005  
(suite de la réunion du 23/11/2004)

**Sommaire**

I.	<a href="#"><u>Point sur la visite du CHS aux locaux situés rue St Roch, au musée Delacroix et au 162, rue de Rivoli</u></a>	2
II.	<a href="#"><u>Suivi des points évoqués lors du CHS précédent</u></a>	9
III.	<a href="#"><u>Questions diverses</u></a>	17

*La séance est ouverte à 14 heures 10 par Monsieur SELLES, Administrateur général,  
Président du Comité d'Hygiène et Sécurité.*

*Monsieur IROLLO procède à l'appel des représentants de l'Administration, des représentants du Personnel et des experts invités.*

### **Monsieur SELLES**

Je rappelle que la présente réunion est la suite du CHS du 23 décembre 2004.

En introduction, je souhaite également vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

## **I. Point sur la visite du CHS aux locaux situés rue St Roch, au musée Delacroix et au 162, rue de Rivoli**

### **Monsieur POINSIGNON**

Les membres du CHS, accompagnés de Jean-Marc IROLLO, ont visité les locaux situés rue Saint-Roch, au musée Delacroix et au 162, rue de Rivoli, le 16 juin 2004. Ces visites ont donné lieu à la rédaction d'un compte rendu. Ce compte rendu a mis en exergue différents problèmes.

### **Monsieur GAUCHET**

Au moment où ce compte rendu a été rédigé, nous rencontrions certaines difficultés administratives qui ne nous avaient pas permis de signer les avenants nécessaires avec les personnes en charge de la maintenance des installations du Palais pour les espaces extérieurs. Ces difficultés sont aujourd'hui levées. Ainsi, certaines difficultés mises en exergue dans ce compte rendu pourront prochainement être résolues suite à la signature de ces avenants.

### **Monsieur CARREAU**

En effet, les problèmes de maintenance courante de ces sites pourront être résolus grâce aux moyens contractuels dont nous allons pouvoir disposer dorénavant. Ces moyens permettront notamment d'apporter une réponse aux difficultés rencontrées au niveau du système de climatisation. En revanche, il s'avère plus difficile de résoudre les problèmes liés à l'occupation des bureaux ainsi que les nuisances liées aux odeurs de cuisine. Nous ne pouvons pas résoudre seuls ces problèmes puisque les odeurs de cuisine proviennent du restaurant situé au rez-de-chaussée de cet immeuble. Ce problème ne pourra être résolu que si l'exploitant de ce restaurant et le propriétaire de l'immeuble prennent des mesures appropriées. Nous n'envisageons pas de mener, pour notre part, de lourds travaux dans cet immeuble pour parer ces problèmes dans la mesure où nous n'avons pas l'intention d'occuper les locaux de Saint-Roch pendant encore de longs mois.

**Monsieur GAUCHET**

Au cours du dernier trimestre, l'exploitant de ce restaurant a réalisé des travaux au niveau de la ventilation du local et au niveau de l'écoulement des eaux de cuisine. Il semblerait que ces travaux aient permis d'améliorer la situation s'agissant des odeurs de cuisine. Depuis que ces travaux ont été réalisés, aucune remarque ne m'a été faite.

**Monsieur CARREAU**

Plusieurs fontaines à eau ont été installées dans les différents espaces. Une autre commande de fontaines a été passée : l'immeuble Saint-Roch pourra ainsi être équipé de deux fontaines.

Des rideaux coulissants ont été installés.

Par ailleurs, un marquage sera mis en place afin de résoudre les problèmes liés à la hauteur de plafond. Ce marquage sera effectué au cours du premier trimestre.

Le problème du local poubelle a été résolu.

**Monsieur GAUCHET**

Christophe PETITPAS a rencontré un responsable de la direction de la Surveillance au sujet de la centrale Incendie de l'immeuble Saint-Roch afin de mettre en place des consignes d'exploitation.

**Monsieur LEDUC**

Effectivement, un rendez-vous a été pris, cependant je ne sais pas si ce rendez-vous s'est traduit par des décisions concrètes.

**Monsieur CARREAU**

Comme pour les demandes d'occupation des bureaux, il ne peut pas être répondu positivement à la demande d'un bureau pour l'ACMO dans la mesure où cette demande ne relève pas strictement d'un problème technique.

Les problèmes identifiés au niveau du musée Delacroix n'ont pas été traités en 2004. Ils seront résolus dans le courant de l'année 2005.

**Monsieur GAUCHET**

Je signale que nous avons rencontré un architecte de la direction des Musées de France qui suivait un projet d'amélioration et de rénovation du musée Delacroix. Dans le cadre de ce projet, la demande de dénivellation va certainement être prise en compte. Lors d'un prochain CHS, nous pourrons examiner le projet de réaménagement du musée Delacroix.

**Madame AGUIRRE**

Il semblerait que des conventions aient été signées au niveau du ministère concernant l'accessibilité aux locaux des personnes handicapées.

**Monsieur POINSIGNON**

L'accessibilité du musée Delacroix aux personnes handicapées ne peut se résoudre que par des achats d'espaces supplémentaires dans l'immeuble de copropriété privée. L'escalier de l'appartement Delacroix est une zone classée que nous ne pourrions pas équiper pour en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des mesures ne pourront donc être prises que si des possibilités d'achat d'espaces supplémentaires peuvent s'ouvrir au sein de l'immeuble. De telles possibilités apparaissent peu probables sur le court terme.

**Monsieur GAUCHET**

Je tiens à préciser que le projet de la DMF ne concerne que l'atelier Delacroix.

**Monsieur CARREAU**

Ce projet permettra peut-être cependant d'imaginer un accès au Musée depuis la cour vers le jardin.

**Monsieur POINSIGNON**

Cette hypothèse est toutefois très incertaine : elle dépendra des opportunités qui pourront être saisies au niveau de la copropriété.

**Monsieur CARREAU**

Au 162, rue de Rivoli, les systèmes de climatisation ont été installés. Seuls des raccordements électriques restent à effectuer.

Nous avons été informés des problèmes de stores rencontrés au niveau de cet immeuble. Des mesures seront prises en cours d'année.

Il existe en revanche peu de solutions pour résoudre les problèmes de rayonnement et d'insonorisation.

**Monsieur POINSIGNON**

Sur ce dernier point, je signale qu'il est envisagé de faire de cet espace une zone de formation pour les caissiers. Les rayonnages en hauteur ne seront donc plus utilisés.

**Monsieur GAUCHET**

Très vraisemblablement, nous débarrasserons ce local d'une grande partie de ses rayonnages afin de pouvoir améliorer les conditions d'accueil dans cette nouvelle salle de formation.

**Monsieur CARREAU**

Pour signaler la différence de niveau du sol au 6<sup>e</sup> étage, il est prévu d'installer une moquette de couleur différente.

En revanche, comme pour l'immeuble Saint-Roch, le problème d'occupation des locaux et de pénurie d'espaces ne peut être résolu sur le plan strictement technique.

**Monsieur POINSIGNON**

Des demi-cloisons ont été installées dans l'espace ouvert du 6<sup>ème</sup> étage. Ces demi-cloisons permettent de limiter le bruit dans l'espace ouvert. En outre, l'accueil fonctionne désormais et des bureaux sont disponibles pour recevoir des visiteurs sans déranger les autres agents travaillant dans l'espace ouvert. Deux bureaux de ce type sont aujourd'hui disponibles : ce nombre apparaît suffisant.

**Monsieur CARREAU**

Des travaux sont également conduits au 5<sup>ème</sup> étage pour loger le service social et le bureau de Nathalie Durkheim. Les plans d'aménagement de ces locaux ont été élaborés conjointement.

**Monsieur SELLES**

Plusieurs locaux ont été loués au niveau de l'immeuble Marengo pour loger des équipes RH et les équipes du Service Social. Nous avons effectivement des besoins complémentaires d'espaces compte tenu des recrutements qui ont été effectués pour répondre aux engagements pris dans le cadre du Projet Social. Ces recrutements nécessitent que le Musée recherche des espaces supplémentaires.

Au mois de mars, Monsieur POINSIGNON et son secrétariat rejoindront le site Marengo.

Nous sommes actuellement en négociation avec les nouveaux propriétaires de l'immeuble Marengo afin de pouvoir disposer d'espaces supplémentaires. Ces nouveaux propriétaires ont fait l'acquisition de cet immeuble au mois de juillet dernier. Le musée du Louvre s'était également porté acquéreur de cet immeuble mais son offre n'a pas été la mieux-disante. Nous entretenons des contacts suivis avec ces nouveaux propriétaires depuis le mois d'octobre et nous souhaitons que ces contacts nous permettent de récupérer un plateau supplémentaire afin de pouvoir loger des services actuellement logés rue Saint-Roch. Je rappelle à cet égard que le bail de l'immeuble Saint-Roch arrivera à échéance en novembre 2005.

Le Conseil d'administration du Musée a été informé de l'avancement des négociations concernant le schéma directeur des espaces. Nous sommes également à l'affût de toutes possibilités supplémentaires qui pourraient nous permettre d'offrir davantage d'espace à certains de nos services. Les locataires actuels de

l'immeuble Marengo ont signé des baux dont l'échéance est plus éloignée que 2005 hormis pour un locataire logé au 3<sup>ème</sup> étage. Ce n'est donc qu'en cas de départ anticipé de l'un des locataires que nous pourrions espérer récupérer des locaux supplémentaires.

A l'unanimité du Conseil d'administration, le Musée du Louvre s'est porté acquéreur de l'immeuble de la DLL. Cet immeuble permettra de loger quelques services du Louvre dès que la DLL aura déménagé dans l'immeuble des Bons Enfants ce qui devrait intervenir dans la première quinzaine de février. Cet immeuble est situé au 180, rue de Rivoli. L'agence comptable rejoindra cet immeuble. Les espaces libérés par l'agence comptable seront récupérés par la direction de la Surveillance laquelle disposera ainsi de locaux plus fonctionnels. La direction de la Maîtrise d'ouvrage pour laquelle nous avons obtenu 10 postes supplémentaires rejoindra également l'immeuble du 180, rue de Rivoli. Je rappelle que la direction de la Maîtrise d'ouvrage conduit les grands projets du Musée, notamment le projet Pyramide. Le département des Arts de l'Islam est également appelé à rejoindre ces locaux. Ces locaux permettront peut-être également de loger d'autres services, notamment ceux situés actuellement rue Saint-Roch.

Les opérations prévues au 180, rue de Rivoli ont pris un peu de retard en raison du retard pris par le déménagement de la DLL vers l'immeuble des Bons Enfants.

### **Madame AGUIRRE**

Je crois savoir que certaines salles de l'immeuble sis au 180 rue de Rivoli sont des salles classées.

### **Monsieur SELLES**

Non. J'ajoute par ailleurs que les opérations liées au schéma directeur des espaces nous ont permis d'acquérir à ce jour 2 500 m<sup>2</sup> à l'extérieur du Musée. Ces opérations étaient prévues au contrat d'objectifs et de moyens et dans le cadre du Projet social signé avec deux organisations syndicales. Le Musée du Louvre a ainsi tenu ses engagements.

Je vous propose de faire un point sur l'état d'avancement des opérations prévues sur ces trois sites lors de notre prochain CHS lequel se tiendra en mars ou avril 2005. A cette date, le CHS aura également eu la possibilité de visiter les locaux situés au 180, rue de Rivoli.

### **Monsieur GAUCHET**

Nous sommes actuellement en train de réaliser un forage au niveau de la rue de Rivoli afin de permettre une liaison téléphonique et informatique entre le Palais et ces nouveaux locaux. Une visite de ces locaux pourra être organisée à la fin du mois de février 2005.

### **Monsieur FERREIRA**

Est-il prévu d'installer des salles de réunion dans ces nouveaux locaux ?

**Monsieur SELLES**

Notre priorité est de loger les agents dans de bonnes conditions. Nous manquons cependant de salles de réunion. C'est la raison pour laquelle des salles de réunion seront prochainement aménagées dans l'aile Denon. Nous envisageons également d'aménager une salle de réunion supplémentaire dans les locaux anciennement occupés par la direction de la Surveillance. Une fois le schéma directeur des espaces terminé, nous pourrions également envisager d'installer une dizaine de salles de travail supplémentaires au 180, rue de Rivoli. Cependant, ces salles ne sont pas utilisables en l'état car elles nécessitent de réaliser d'importants travaux. La priorité est de loger les services qui doivent impérativement déménager, notamment ceux occupant le petit préfabriqué Flore qui sera détruit avant la fin du mois de juin, d'autant qu'il n'est pas certain que nos tutelles acceptent, à l'occasion d'un prochain budget, que nous augmentions encore le coût de nos locations. Ces dossiers devront donc être suivis de manière active et continue au cours des prochains mois.

**Madame AGUIRRE**

Quelles sont les solutions qui ont été trouvées pour le service de réservations Groupe situé rue Saint-Roch ?

**Monsieur SELLES**

Nous sommes en situation de veille afin de saisir une opportunité qui pourrait se présenter rue de Rivoli. Monsieur GAUCHET est en contact régulier avec les nouveaux propriétaires de cet immeuble afin de savoir si des espaces pourraient se libérer et pourraient ainsi satisfaire nos besoins. La négociation en cours en vue de récupérer le 3<sup>ème</sup> étage de Marengo pourrait permettre de reloger les service actuellement situés rue Saint-Roch.

**Madame AGUIRRE**

Cependant, le service Réservation Groupe est appelé à s'étoffer compte tenu de la politique mise en œuvre par le Musée du Louvre.

**Monsieur SELLES**

Certes, cependant les possibilités de location de nouveaux espaces dans le quartier sont excessivement rares ou excessivement onéreuses.

**Madame AGUIRRE**

Par ailleurs, alors que le service Réservation Groupe occupe des locaux de façon permanente, d'autres bureaux ne sont occupés que de manière temporaire.

**Monsieur SELLES**

Des postes ont été créés au niveau de la direction du Public : ces postes sont actuellement en cours de recrutement. D'autres postes sont également en cours de recrutement pour les MAD. Nous ne pouvons donc pas envisager d'utiliser ces bureaux qui sont appelés à être occupés prochainement. Le service Réservation Groupe dispose aujourd'hui d'un plateau fonctionnel. Les membres du Conseil d'administration mettent également tout en œuvre pour trouver une solution à ces problèmes d'espaces.

**Monsieur N'GUYEN**

Des études ont-elles été réalisées par le passé par la direction des Musées de France concernant le musée Delacroix ?

**Monsieur POINSIGNON**

Des études ont été réalisées au moment où le musée Delacroix a été agrandi, c'est-à-dire lorsque la moitié d'un appartement contigu a été acheté. Cette acquisition avait permis, à l'époque, d'installer un espace d'accueil ainsi que des espaces de bureaux pour les agents d'encadrement. Cette partie du musée ne correspond pas à l'appartement historique : il s'agit d'une partie moderne qui a été gagnée sur l'appartement mitoyen. J'ose espérer que le CHS de la DMF a été informé de ce projet à cette époque.

**Monsieur CARREAU**

Nous sommes par ailleurs régulièrement informés des problèmes qui peuvent survenir au niveau de ce bâtiment. Par exemple, nous avons été informés récemment d'un problème de chute de pierres. Ces pierres chutent, en l'occurrence, depuis l'immeuble voisin.

**Monsieur CHOQUET**

Il me semble que certaines interrogations restent sans réponse, notamment concernant le confort d'écoute de certains téléphones ou le blocage des rideaux coulissants au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Saint-Roch.

**Monsieur GAUCHET**

Il s'agit de problèmes de maintenance courante dont j'ai parlé plus tôt. Le problème de confort d'écoute des téléphones est réglé : tous les problèmes de communication que nous avons constatés à Marengo ou entre Saint-Roch et le Louvre sont désormais résolus. Le blocage des rideaux coulissants au niveau de l'immeuble Saint-Roch est également réglé.

**Monsieur CHOQUET**

*Quid* du bac de douche hors norme du Musée Delacroix ?

**Monsieur GAUCHET**

Ce problème sera réglé en 2005. Comme nous n'avions pas eu la possibilité de signer les avenants nécessaires en 2004, ces problèmes n'avaient pas pu être réglés. Ils le seront toutefois au cours de l'année 2005 puisque nous disposons désormais de la capacité administrative d'agir sur ces locaux.

**II. Suivi des points évoqués lors du CHS précédent****1. Nettoyage des locaux sociaux et de la salle de sports****Monsieur CARREAU**

Nous avons vérifié l'exécution des travaux effectués par l'entreprise de nettoyage. Par ailleurs, depuis l'été dernier, nous avons commandé un remplacement mensuel des housses des chauffeuses.

**Madame KARDIANOU**

Les douches de la salle de sports sont très sales. Le nettoyage n'est pas fait. Il n'y a quasiment jamais de papier toilette ni de papier essuie-main. Par ailleurs, nous ne pouvons nettoyer par nous-mêmes qu'une seule des quatre douches de la salle de sports car seule une douche est équipée d'un flexible.

**Monsieur CARREAU**

Normalement, aucune de ces douches ne devrait être équipée d'un flexible. Je reconnais cependant que la prestation de nettoyage n'est pas satisfaisante dans la salle de sports. Contractuellement, un nettoyage quotidien doit être effectué.

**Monsieur POINSIGNON**

Vous devez remonter tous les problèmes que vous constatez au niveau du nettoyage de la salle de sports et des douches auprès de Patrick SERRIERE qui fait partie de l'équipe de Philippe CARREAU. Cette personne est chargée à temps plein de vérifier que l'entreprise prestataire effectue son travail correctement, conformément aux termes du contrat. Cependant, ce problème est peut-être également lié à la forte fréquentation de la salle de sports.

**Monsieur CARREAU**

Je rencontre trimestriellement les responsables de l'entreprise prestataire. Je les rencontrerai d'ici la fin du mois de janvier : à cette occasion, je soulèverai ce problème.

**Monsieur FERREIRA**

Nous pourrions également demander aux animateurs de la salle de sports de vérifier l'hygiène des locaux qu'ils utilisent. C'est certainement la meilleure manière d'identifier rapidement les problèmes et de les

résoudre. Je ne pense pas que nous devions attendre que les utilisateurs de la salle de sports signalent les anomalies. Je pense que cette proposition est cohérente : les animateurs peuvent effectuer un tour des locaux qu'ils utilisent quotidiennement afin de vérifier que tout fonctionne correctement.

Par ailleurs, je constate que le ménage des locaux sociaux n'est pas fait correctement. Il y a des odeurs désagréables. Les chasses d'eau ne fonctionnent pas correctement. S'il n'est pas possible de régler ces chasses d'eau pour qu'elles fonctionnent correctement, alors peut-être faudrait-il envisager d'installer des systèmes automatisés. De nombreux urinoirs ne sont pas entretenus. Le suivi de l'entretien doit donc être amélioré.

### **Monsieur GAUCHET**

Ce problème doit être étudié dans le cadre plus large de la prévention contre la légionellose. Ces problèmes doivent être examinés en même temps que les problèmes liés aux réseaux de plomberie et de chauffage.

## **2. Suppression de certaines douches dans le cadre de la prévention de la légionellose**

### **Monsieur CARREAU**

Je signale tout d'abord que des travaux de rafraîchissement seront réalisés dans les vestiaires. Ce seront essentiellement des travaux de peinture. Ces travaux vont s'étaler dans le temps : un phasage des travaux sera effectué cellule par cellule. Ces travaux commenceront fin janvier.

Des mesures périodiques de lutte contre la légionellose sont prises. Lors de la dernière mesure qui a été effectuée, les résultats obtenus ont été satisfaisants : aucun des 15 points de mesures utilisés n'a dépassé les normes admises. Ainsi, nous réussissons à contrôler le phénomène, même si notre réseau n'est pas idéal, dès lors que nous l'entretiens régulièrement.

Le Musée du Louvre dispose d'un point de production d'eau chaude centrale à partir duquel partent les différents réseaux qui irriguent le reste du Musée. Avant de prendre toute décision, nous devons vérifier s'il est possible de résoudre le problème de la légionellose dans un seul secteur au niveau de la distribution secondaire ou au contraire si nous devons nécessairement reprendre la totalité du réseau depuis la production jusqu'à la distribution de l'eau. Si nous devons revoir complètement notre installation, probablement déciderions-nous de faire appel à une production d'eau chaude décentralisée. Cette question reste aujourd'hui ouverte compte tenu de la complexité du dossier.

Le service des Equipements techniques va missionner un bureau d'études afin d'établir un schéma directeur. Ainsi, nous pourrions déterminer si nous pouvons traiter la zone des vestiaires de manière isolée ou si nous devons mener des actions plus amples en reprenant le cycle de production et la distribution sur la boucle primaire. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas préjuger des conclusions qui seront rendues par le bureau d'études. Cette étude est indispensable à toute action que nous serions conduits à prendre.

Par conséquent, il n'apparaît pas pertinent aujourd'hui de supprimer les douches. Nous pouvons supposer que les douches lorsqu'elles sont nombreuses sont sous-utilisées. Cela étant, rendre inactive les douches ne permet pas de résoudre le problème des bras morts.

Les conclusions de cette étude seront probablement rendues au cours du premier semestre 2005 voire à la fin du premier trimestre 2005. Si une opération complète doit être effectuée, il s'agira alors d'une opération concernant le bâtiment général qui ne portera alors pas uniquement sur les réseaux de plomberie. Cette opération devra être précisée. A l'occasion de ces travaux, nous pourrions étudier la possibilité de résoudre simultanément le problème de l'enclave des vestiaires de vos bureaux qui, *a priori*, sont des vestiaires provisoires puisque ces vestiaires ne sont pas équipés sur le plan sanitaire. Une opération qui se déroulerait dans cette zone pourrait entraîner la suppression de plusieurs douches et l'enclave des vestiaires. Cette opération de bâtiment, même pour la seule zone 1, serait déjà très importante.

### **Monsieur GAUCHET**

Je signale que le bureau d'études auquel nous avons fait appel est le bureau d'études qui a travaillé sur le projet de l'hôpital européen Georges Pompidou. C'est avec le conseil des services techniques de l'HEGP que nous avons choisi ce bureau d'études. Il s'agit certainement du bureau d'études qui est le mieux capable de nous apporter une expertise utile sur ce dossier.

### **Monsieur FERREIRA**

Nous ne souhaitons pas cependant que les problèmes rencontrés, il y a un an, se reproduisent avec des zones condamnées provisoirement. Aucune information sur les risques encourus n'avait été transmise. Cette opération nouvelle doit donc donner lieu à une information claire, précise et exhaustive.

### **Monsieur GAUCHET**

Nous devons en effet veiller à la bonne organisation du chantier. Lors de ces opérations, nous devons isoler les zones traitées et les rouvrir ensuite dans de bonnes conditions.

### **Monsieur SELLES**

Le deuxième médecin du travail dont nous avons annoncé la création de poste en 2004 sera probablement recruté dans le courant du mois de février. Ce médecin viendra renforcer l'équipe du Docteur MOREAU. Je rappelle que ce médecin travaillera à mi-temps.

## **3. Cloisonnement du PC Richelieu et du PC Napoléon**

### **Monsieur POINSIGNON**

Le cloisonnement du PC Richelieu est lié au réaménagement de la zone du PCC tandis que le cloisonnement du PC Napoléon vise à isoler cette zone des bruits provenant des équipements techniques.

**Monsieur CARREAU**

Suite à quelques difficultés, nous devons relancer l'appel d'offres relatif au Pôle de commandement. L'opération de cloisonnement du PC Richelieu est donc reportée. Un nouvel appel d'offres sera lancé sur la base d'un cahier des charges technique que nous devons modifier légèrement en fonction des recommandations faites par Monsieur ENFRU, notamment. Ces opérations devraient donc avoir lieu en été au mieux, plutôt en septembre.

Le cloisonnement du PC Napoléon doit permettre de réduire les nuisances sonores. Des baies informatiques sont installées au niveau du PC. Ces baies sont ventilées : ce sont donc les ventilateurs qui sont à l'origine des nuisances sonores. Des baies ont également été ajoutées pour le système de vidéosurveillance, mais ces baies ont été installées dans un local indépendant du PC Napoléon.

Nous n'avons pas les moyens de déménager ces installations dans un autre espace. Pour résoudre ce problème, nous ne pouvons pas envisager de cloisonnement. En revanche, nous pouvons envisager de réaliser un traitement acoustique dans le courant du premier semestre. Ce traitement permettra de diminuer le niveau sonore par absorption. Ce traitement acoustique devrait permettre une amélioration certaine de la situation : ces travaux seront faits avant l'été. Une information pourra être donnée lors du prochain CHS.

**Monsieur N'GUYEN**

Je crois savoir que les nuisances sonores ne tiennent pas uniquement aux baies informatiques mais également aux systèmes de ventilation des cuisines et des toilettes.

**Monsieur CARREAU**

Lorsque nous avons refait les faux plafonds du PC, nous avons pu vérifier que nous ne pouvions rien faire de mieux en matière d'isolation. La source principale du bruit tient cependant aux baies.

**Monsieur N'GUYEN**

Certaines personnes ne souhaitent pas rester dans la cuisine en raison du bruit.

**Monsieur CARREAU**

Il s'agit d'un sifflement. Je prends cependant note de votre remarque : nous vérifierons ce qu'il est possible de faire.

**Monsieur N'GUYEN**

Les agents affectés au PC Napoléon doivent travailler dans des conditions difficiles. Les agents ne souhaitent plus être affectés sur ce PC. Cette situation crée donc des tensions entre les agents.

**Mme HERRIG-LAMTI**

Quelle sera la durée des travaux du PC Richelieu ?

**Monsieur CARREAU**

Les travaux concernant le pôle de commandement dureront 12 mois. Ce projet comprend plusieurs phases : la dernière des trois phases laquelle durera environ 6 mois concernera le PC Richelieu et la cellule de crise.

**Mme HERRIG-LAMTI**

Ces travaux auront-ils lieu de jour et de nuit ?

**Monsieur CARREAU**

Ces travaux s'arrêteront la nuit.

**Mme HERRIG-LAMTI**

Je suppose que ces travaux nécessiteront d'utiliser des marteaux piqueurs.

**Monsieur CARREAU**

Les nuisances sonores seront essentiellement liées au sciage des métaux. C'est uniquement sur quelques zones isolées que nous devons utiliser des marteaux piqueurs pour des revêtements que nous pourrions pas démolir à la scie.

#### **4. Travaux à l'Auditorium**

**Monsieur CARREAU**

Les travaux de l'Auditorium sont terminés à l'exception de quelques ajustements techniques qui restent à effectuer. Mardi prochain, l'entreprise d'électricité reviendra pour résoudre un point technique relatif à l'éclairage. D'autres problèmes techniques restent également encore à résoudre concernant les finitions des portes d'entrée. Nous savons cependant que l'entreprise prestataire ne finira pas ces travaux : nous lui appliquerons alors des pénalités. Ce dernier point n'est pas strictement un point qui concerne l'hygiène et la sécurité des lieux.

**Madame AGUIRE**

Qu'en est-il des mesures acoustiques qui devaient être prises au niveau de la régie centrale ?

**Monsieur CARREAU**

Il s'agit d'un problème qui relève du service médical.

**Monsieur POINSIGNON**

Des mesures de bruit vont être prises au niveau de Pyramide et de la régie centrale. Ces mesures doivent être effectuées dans le courant du premier trimestre.

**Monsieur CHOQUET**

Pouvez-vous préciser comment ont été faites ces mesures ? Par exemple, sous Pyramide, ces mesures ont-elles été faites au cours d'une journée entière ?

**Madame DA COSTA**

Sous Pyramide, nous avons effectué les mesures de bruit un lundi matin, un mercredi après-midi, et un premier dimanche du mois pendant la journée complète. Nous sommes actuellement en train d'exploiter les résultats ainsi obtenus.

**Monsieur POINSIGNON**

Les mesures de bruit qui sont effectuées de manière ponctuelle peuvent être extrapolées grâce à des formules statistiques.

## **5. Organisation des expositions temporaires**

**Monsieur GAUCHET**

Nous envisageons de confier aux ACMO le recueil des doléances du personnel chargé de l'organisation des expositions temporaires afin d'établir un cahier des charges qui pourra être remis ensuite au maître d'œuvre. Ainsi, ces remarques pourront être prises en compte.

**Monsieur N'GUYEN**

Cependant, les expositions temporaires ne concernent pas uniquement le personnel de la Surveillance mais également le personnel des conservations et d'autres services.

**Monsieur POINSIGNON**

Vous avez raison. J'ai toujours considéré que l'avant projet sommaire des expositions temporaires qui est fait en amont doit faire l'objet d'un examen par le groupe permanent du CHS. Les conditions des expositions temporaires et leur organisation ne concernent pas les seuls agents en charge de la surveillance

de ces expositions mais également des agents de la DAMT, des agents de la direction du Public et des agents d'autres services encore. Ces expositions temporaires impactent donc l'organisation du travail de plusieurs types d'agents. A ce stade, l'examen de ces dossiers devant le groupe permanent du CHS n'a donné que des résultats mitigés. Les demandes formulées ont souvent donné lieu à des arbitrages en fonction de la nature des œuvres considérées.

Nous avons demandé à l'ANACT de consacrer un volet de son intervention aux expositions temporaires. Dans ce cadre, les chargés de mission de l'ANACT doivent s'entretenir avec l'ensemble des acteurs concernés par l'exposition La France romane. Ce travail leur permettra de vérifier l'organisation et le déroulement de l'exposition. Par ailleurs, l'ACMO de la Surveillance recueillera les doléances des agents. Au regard du bilan dressé par l'ANACT et par l'ACMO, nous pourrions étudier si nous devons modifier nos procédures de telle sorte que le calendrier de l'organisation de l'exposition fasse l'objet d'un suivi particulier des représentants du personnel et des personnes chargées de la prévention des risques professionnels dans le Musée. Nous pourrions ainsi déterminer comment doit être conduit un chantier d'exposition temporaire afin que celui-ci se présente sans risque et sans accident. Cependant, avant de pouvoir dresser un bilan de ces opérations, nous devons poursuivre nos procédures telles qu'elles ont été définies jusqu'alors.

## **6. Avancement du projet de la banque d'accueil**

### **Monsieur CARREAU**

La visite des entreprises sur le site aura lieu mardi prochain. L'exécution du projet se fera progressivement, mardi après mardi. Ces travaux devraient être terminés à la fin du mois de juin. Nous souhaitons par ailleurs que la priorité soit donnée aux postes informatisés.

### **Madame BRESSEAU**

Qu'en est-il de la surévaluation des placards ?

### **Monsieur CARREAU**

L'étude a conclu que les tiroirs constituaient une solution plus ergonomique que les placards. Il est prévu de créer 7 tiroirs.

### **Madame BRESSEAU**

Selon les plans qui nous avaient été transmis, il était prévu au départ l'installation de 9 tiroirs.

### **Monsieur CARREAU**

Le nombre de tiroirs correspond aux besoins. Pour utiliser tous les tiroirs, nous devons même déplacer l'armoire électrique sous le faux plancher.

**Madame BRESSEAU**

D'après les plans, 6 sièges seront installés dans cet espace.

**Monsieur CARREAU**

4 postes de travail informatiques seront installés. 2 sièges sont ajoutés pour accueillir occasionnellement deux autres postes supplémentaires.

**Madame BRESSEAU**

Les plans n'ont pas prévu la mise en place de sièges pour les enfants perdus que nous pouvons être amenés à accueillir.

**Monsieur POINSIGNON**

Je reconnais que les agents de la banque d'accueil peuvent être conduits à s'occuper des enfants perdus en attendant que leurs parents les récupèrent. Des sièges seront prévus à cet effet. Par ailleurs, je rappelle que cette fonction sera revue de manière plus complète à l'occasion du projet Pyramide.

**Monsieur SELLES**

Fin février 2005, nous serons en mesure de formuler notre demande de crédits pour le projet Pyramide dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2008 sur la base des premières pistes qui auront été envisagées. A cette date, nous pourrons affiner les montants d'investissement nécessaires et commencer à négocier avec nos tutelles le montant des crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet Pyramide. C'est en effet avant l'été 2005 que nous devons définir le cadrage budgétaire de cette opération.

**Monsieur FERREIRA**

C'est donc prochainement que l'Administration sera en mesure de préciser, pour la première fois, les pistes envisagées pour le projet Pyramide.

**Monsieur POINSIGNON**

Cette période de réflexion était nécessaire. L'intervention de l'ANACT va également dans ce sens. A chaque étape, nous pourrons échanger sur le projet et demander l'avis des représentants du personnel. C'est en procédant de la sorte que nous pourrons bâtir un projet utile. Nous ne pouvons pas nous contenter de plaquer de grandes idées générales *a priori* sans examen attentif de l'ensemble des contraintes, y compris des contraintes professionnelles des agents et des attentes du public.

**Madame BRESSEAU**

Est-il envisagé d'installer un 2<sup>ème</sup> extincteur au niveau de la banque d'information ?

**Monsieur CESARI**

Nous allons ajouter un CO<sub>2</sub>.

**Monsieur CARREAU**

Je rappelle par ailleurs que des extincteurs ne sont pas installés dans tous les bureaux.

**Madame AGUIRRE**

Cependant, nous ne pouvons pas imaginer qu'un début d'incendie se produise au niveau de la banque d'information, en particulier un premier dimanche du mois. La situation n'est donc pas comparable à celle qui peut se produire dans un bureau *lambda*. Il s'agit d'une zone où on ne peut pas envisager qu'un court circuit informatique ne soit pas traité immédiatement.

**Monsieur CESARI**

Sous Pyramide, nous installons des systèmes d'extinction qui dépassent les normes, qui sont de 6 litres pour 200 mètres. Nous pouvons très probablement envisager d'installer facilement un CO<sub>2</sub> sur l'extincteur de la banque d'information. Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'il est essentiel que les agents de la banque d'accueil suivent la formation SPSI afin de pouvoir utiliser ce matériel dans des conditions correctes.

**III. Questions diverses****Monsieur CHOQUET**

Dans la mesure où les bureaux que nous occupons actuellement ont toujours été considérés comme des bureaux provisoires, je souhaiterais savoir à quelle date les organisations syndicales seront invitées à déménager ?

**Monsieur SELLES**

Nous savons dans quels espaces les bureaux des organisations syndicales seront installés à terme, mais nous ne savons pas encore à quelle échéance ce déménagement sera possible dans la mesure où le calendrier de ces opérations dépendra du déroulement d'autres déménagements qui interviendront de manière successive. Aujourd'hui, en l'attente du déménagement de la DLL, nous ne pouvons pas programmer les autres déménagements à venir. Cependant, si nous n'enregistrons pas de retard supplémentaire, nous pourrions espérer effectuer le déménagement des bureaux des organisations syndicales dans la deuxième quinzaine de février.

**Madame AGUIRRE**

Nous n'en avons pas été informés. Dans quels bureaux allons-nous déménager ?

**Monsieur GAUCHET**

Sous réserve, je peux indiquer que ces bureaux seront probablement localisés au 3<sup>ème</sup> étage de la Cour Carrée à côté du département de l'Égypte lequel département pourrait être appelé à s'étoffer suite au recrutement de quelques personnes supplémentaires pour se charger des arts du Soudan.

**Monsieur SELLES**

Cela étant, ce projet ne changera rien *a priori* s'agissant de la localisation des bureaux des organisations syndicales.

**Madame AGUIRRE**

Nous n'avons pas été informés de ce projet de déménagement.

**Monsieur SELLES**

Je pensais que vous aviez été informés de ce projet. Je propose donc que Monsieur GAUCHET vous donne quelques informations à ce sujet. Vous pourrez ensuite visiter les espaces où vous serez conduits à déménager. Nous pourrions alors recueillir votre avis sur cette localisation.

**Monsieur IROLLO**

Les organisations syndicales savaient cependant que leurs bureaux allaient déménager puisque les locaux affectés étaient des bureaux provisoires.

**Monsieur SELLES**

Les organisations syndicales déménageront au 3<sup>ème</sup> étage dans des bureaux qui auront été complètement refaits une fois que les AGER auront libéré ces espaces. Il s'agit de grands bureaux d'une surface de 37 à 38 m<sup>2</sup>.

**Monsieur GAUCHET**

Ces bureaux seront partagés entre les organisations syndicales. Ainsi, nous pourrions installer une salle de réunion commune aux organisations syndicales.

**Madame KARDIANOU**

Allez-vous cloisonner les bureaux que partageront plusieurs organisations syndicales ?

**Monsieur GAUCHET**

Oui. Nous pouvons envisager d'installer une cloison avec une partie vitrée afin de partager un même bureau entre deux organisations syndicales.

**Madame KARDIANOU**

Cette solution risque de poser problème. Dans ces espaces, seul un bureau est de grande surface : ce sera le bureau utilisé par les conservateurs des Antiquités égyptiennes. Les autres bureaux sont de plus petite surface : ils ne seront pas suffisamment grands pour installer une cloison afin de loger deux organisations syndicales.

**Monsieur SELLES**

Je prends note de votre remarque. On nous reproche trop souvent de mettre trop de temps à trouver des solutions. Cette fois-ci, nous avons peut-être fait preuve de trop de précipitation car vous n'avez pas été informés du projet de déménagement de vos bureaux. Cette situation tient au fait que nous devons gérer le déménagement de plusieurs services. Je vous propose donc que vous visitiez les locaux qui vous sont réservés. Vous pourrez ainsi juger si ces locaux vous conviennent. Messieurs POINSIGNON et GAUCHET prendront rendez-vous avec vous afin d'organiser une visite et prendre en compte vos remarques.

**Monsieur POINSIGNON**

Je vous propose que nous nous réunissions la semaine prochaine afin de discuter de ce projet. Nous avons certes prévu d'installer des bureaux partagés afin de libérer un espace qui permettra d'installer une salle de réunion commune. Cette salle de réunions vous sera dédiée : vous aurez alors la responsabilité de la gérer entre vous. L'installation d'une telle salle correspond à une très ancienne demande des organisations syndicales.

**Monsieur FERREIRA**

Il est certes intéressant de disposer d'une salle de réunion, cependant nous souhaitons en priorité disposer de bureaux fonctionnels dans lesquels nous pourrions bénéficier de bonnes conditions de travail.

**Madame AGUIRRE**

Nous occupons en effet plus souvent nos bureaux que la salle de réunion.

**Monsieur SELLES**

Je vous propose que vous étudiez tous ces problèmes sur place la semaine prochaine.

**Monsieur CHOQUET**

L'espace disponible dans l'ex-régie sous Pyramide n'est pas suffisant pour loger tout le personnel. Une solution doit être trouvée rapidement pour ces personnels.

**Monsieur SELLES**

Nous devons gérer de nombreuses contraintes au niveau des bureaux situés sous Pyramide, notamment ceux de la direction du Public et de la direction de la Surveillance. Ce dossier fait partie de nos priorités. Cependant, ce n'est pas un dossier que nous avons été capables de traiter jusqu'à présent.

Je crois que quatre agents restent en permanence dans ces locaux sachant que d'autres personnes viennent aussi de manière ponctuelle ou passagère dans ces espaces.

**Monsieur CHOQUET**

En règle générale, nous comptons plus de quatre personnes en permanence dans ces locaux.

**Mme LABRE**

Dans ces locaux trop exigus, se trouvent les équipes d'intervention et les techniciens de la société de billetterie qui devaient être transférés dans un autre local mais pour lesquels nous n'avons pas pu trouver d'espace. Cet espace pose un problème de sécurité. Les caissiers de l'espace Adhésion restent également longtemps dans ces espaces afin de pouvoir vérifier l'ensemble des documents. Cet espace est donc engorgé : une solution doit effectivement être trouvée dans les plus brefs délais.

**Monsieur POINSIGNON**

La mezzanine de l'espace Adhésion a-t-elle été aménagée ?

**Monsieur CARREAU**

Non. Elle n'est pas suffisamment grande. Des travaux pourraient être menés dans le cadre d'un projet plus important concernant la direction du Public. Cependant, nous ne pouvons pas présager aujourd'hui des décisions qui seront prises. Par ailleurs, les travaux qui pourraient être entrepris dans cet espace risquent de se heurter à des problèmes budgétaires. Une étude doit affiner la nature des travaux à réaliser et leur coût. Cependant, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui si de tels travaux seront réalisés prochainement ni même s'ils seront réalisables.

**Monsieur SELLES**

Nous prenons cependant note de la préoccupation des élus concernant ce local.

**Une intervenante**

Le local Badge est également très exigü. C'est également un local dans lequel il fait très froid. Est-il envisageable de réaménager ce local dans le cadre du réaménagement des vestiaires ?

**Monsieur CARREAU**

Des travaux seront effectués dans ce local si nous prenons la décision de réaliser des travaux lourds dans ce secteur. Cependant, de tels travaux ne sont pas envisagés à ce stade.

**Une intervenante**

Nos conditions de travail sont très difficiles. Compte tenu de la température de cette pièce, les deux personnes qui travaillent dans ce local sont continuellement malades.

**Madame KARDIANOU**

Suite au déménagement des AGER, nous avons demandé qu'une ouverture soit faite pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite. Nous avons déjà soulevé cette question lors d'un précédent CHS. Je souhaiterais donc savoir si le Département concerné vous a sollicité pour réaliser de tels travaux.

**Monsieur POINSIGNON**

Nous avons répondu favorablement à cette demande.

**Monsieur LEDUC**

Cette demande sera prise en compte du point de vue de la Surveillance s'il est nécessaire de placer un agent à cet endroit. Cependant, il sera peut-être possible d'utiliser la technique pour résoudre ce problème sachant que cette porte doit être une porte de secours dont il est possible de demander le déverrouillage de l'intérieur.

**Monsieur POINSIGNON**

Le responsable du département a transmis cette demande : nous lui avons donné un accord de principe. Une solution sera mise en œuvre.

**Madame AGUIRRE**

Est-il possible de programmer une visite des Tuileries ? Par ailleurs, serait-il possible de prendre contact avec le CHS de MONUM sachant que certains métiers exercés aux Tuileries ne sont pas connus au Louvre ?

**Monsieur SELLES**

Nous sommes actuellement en train d'effectuer des travaux au niveau des locaux du personnel lesquels seront entièrement rénovés.

**Madame AGUIRRE**

S'agissant du rôle du CHS, il faut souligner que les risques spécifiques liés au métier de jardinier sont des risques inconnus au Musée du Louvre jusqu'alors.

**Monsieur POINSIGNON**

La première réunion de service du jardin des Tuileries a eu lieu hier. Nous programmerons une visite du CHS au jardin des Tuileries dans les sites de travail du jardin dans les semaines qui viennent.

**Monsieur CHOQUET**

Dans ce cadre, nous devons également procéder à un recensement du matériel utilisé par les jardiniers afin de vérifier si ce matériel est obsolète. Ce travail devra être fait s'il ne l'a pas encore été. Des informations devront également être collectées s'agissant du fonctionnement du service.

**Monsieur SELLES**

Des réunions ont rassemblé tous les services qui ont une compétence sur le jardin des Tuileries (direction de la Surveillance, DAMP, DRHDS), les responsables et les agents des Tuileries. C'est sur la base de ces discussions que nous avons pu élaborer le projet de budget 2005. Ce budget indique que le Louvre investira 800 000 euros supplémentaires par rapport à l'investissement initialement prévu. Ces investissements permettront notamment d'améliorer les conditions de travail grâce à la rénovation des locaux, de renouveler le matériel, de lancer une étude sur la signalétique, et de lancer une étude sur l'installation d'une aire de jeux pour les enfants. L'ensemble des points que vous avez soulevés ont donc été pris en compte lors de ces discussions, et ce afin de pouvoir élaborer un projet d'ensemble pour le jardin des Tuileries. Cependant, d'autres points pourront également être examinés au fur et à mesure.

**Madame AGUIRRE**

Il faudrait également traiter la question du sol qui devient très désagréable en cas de vent.

**Monsieur SELLES**

La DAMT a évalué le coût de remplacement du sol. Ce coût est très élevé.

**Monsieur CARREAU**

Le gestionnaire précédent avait évalué un certain nombre de travaux qu'il serait nécessaire de conduire au niveau du sol. Un investissement doit être réalisé cette année pour stabiliser le sol. Cependant, il ne s'agit pas de travaux de restauration complète du sol, mais simplement de travaux d'entretien. Le sol doit être à la fois stable et drainant. Par ailleurs, un entretien annuel du sol devrait permettre de résoudre ce problème : c'est ce que nous commençons à faire au niveau du jardin du Carrousel.

**Monsieur CHOQUET**

Je souhaite faire une dernière remarque qui n'est pas liée directement au travail du CHS. En l'occurrence, je souhaite savoir si le Musée du Louvre a décidé de participer au mouvement de solidarité nationale qui est lancé en direction des victimes des tsunamis ?

**Monsieur SELLES**

La semaine dernière, nous avons contacté le cabinet du ministre à ce sujet afin de savoir si des actions étaient prévues au niveau du ministère. On nous a informé que chaque établissement pouvait prendre des initiatives propres. Sur le modèle de l'opération que nous menons chaque année avec l'association Aids, la direction du Public a sollicité plusieurs associations (Croix Rouge, Fondation de France, etc.) afin de savoir si elles souhaitaient intervenir au sein du Louvre. Dès demain, des bénévoles de la Croix Rouge seront présents au niveau du comptoir Evénements. Une signalétique sera mise en place par la direction du Public. La Croix Rouge sera présente au Louvre pendant trois jours, les 8, 9 et 10 février. En revanche, la Fondation de France ne pourra pas être présente au Louvre car elle ne dispose pas de suffisamment de volontaires. Nous solliciterons donc d'autres associations. Différentes associations pourraient donc intervenir au Musée du Louvre pendant une durée de 15 jours.

**Monsieur POINSIGNON**

Les personnels du Louvre qui souhaitent s'associer à cet élan de générosité seront les bienvenus.

**Monsieur SELLES**

Je signale en conclusion que nous nous efforçons de vous communiquer le projet de compte rendu de la dernière réunion du CHS dans les meilleurs délais. Ce projet devrait vous être communiqué cinq semaines avant le prochain CHS.

*La séance est levée à 16 heures 15.*

Le Président  
Didier SELLES

Le Secrétaire  
Henri POINSIGNON

Le Secrétaire adjoint  
Thierry CHOQUET